

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2024

Délibération n°2024-02 : Compte financier 2023

Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment les articles R. 719-102 et R. 719-104,

Vu les articles 202, 210, 211, 212 et 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes, Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 mars 2024,

Article 1 – approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 165,5 ETPT, dont 137,1 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 28,4 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 12 979 359 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 9 805 674 € en personnel,
 - 2 847 210 € en fonctionnement,
 - 326 475 € en investissement ;
- 12 979 359 € de crédits de paiement dont :
 - 9 805 674 € en personnel,
 - 2 847 210 € en fonctionnement,
 - 326 475 € en investissement ;
- 12 040 055 € de recettes ;
- 939 304 € de solde budgétaire en déficit.

Article 2 – approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 942 396 € de prélèvement sur la trésorerie ;
- 1 466 311 € de résultat patrimonial (perte) ;
- 1 271 624 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- 1 624 300 € de prélèvement au fonds de roulement.

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris

Article 3 - décide d'affecter le résultat à hauteur de 1 466 311 € en réserves.

Article 4 – décide de doter le fonds dédié à l'entretien de l'immobilier de l'établissement au titre de l'exercice 2023 à hauteur de 250 K€ au global, répartis comme suit :

Dotation annuelle	2023 (K€)
65 rue de Richelieu	150
12 rue des Petits-Champs	100
Total	250

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

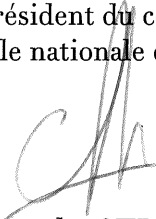
Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le président du conseil d'administration de
l'École nationale des chartes



Christophe STRASSEL